

4 IMPULSER OU ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION D'UN COLLECTIF CITOYEN

OBJECTIF

Favoriser l'implication de citoyens dans la gestion d'un futur commerce comme gage :

- d'un projet créateur d'initiatives nouvelles répondant aux besoins de la population,
- d'une dynamique pérenne dans le temps.



À Coësmes (35), 1 490 habitants

Alors qu'un porteur de projet privé s'intéresse à la reprise du café, le maire insiste pour qu'un collectif de citoyens soit associé à son projet afin de proposer des activités socioculturelles. Le privé abandonne finalement son projet tandis que le collectif continue de s'investir et bénéficie du soutien de la municipalité. C'est ainsi que démarre l'ambitieux projet du Bistrot Lab' qui combine bar, petite restauration, espace de coworking, ateliers d'échange (numérique, parentalité, etc.), offres culturelles variées, potager partagé, cabane à dons, « repair café ».

Dans de nombreuses communes, des commerces ont fermé ces dernières années faute d'atteindre une rentabilité économique suffisante ou en raison de l'essoufflement du commerçant. L'implication des habitants dans le projet semble être un **élément de réponse possible pour développer des activités répondant aux besoins de la population et créer une dynamique qui perdure dans le temps**. Deux cas de figure ont été identifiés au sein du réseau BRUDED :

- **en l'absence d'un groupe moteur déjà identifié** : la collectivité peut prendre les devants et favoriser sa constitution,
- **lorsqu'un collectif d'habitants ou de porteurs de projets est déjà constitué** : la collectivité peut se positionner en soutien de leur démarche.

Quel que soit le cas de figure, la municipalité devra bien définir ce qui relève de son rôle et de celui du collectif citoyen ou des porteurs de projets.



ÉVEILLER L'INTÉRÊT DES CITOYENS ET FAIRE APPEL AUX VOLONTAIRES

Afin d'identifier des citoyens souhaitant s'impliquer dans un futur commerce, les communes peuvent **communiquer sur le projet** - ou aider à communiquer dans le cas d'un groupe déjà constitué - via différents moyens :

- **enquête ou échanges directs avec les habitants** (porte-à-porte, stands...) sur leurs besoins, les activités qu'ils seraient susceptibles de proposer et/ou leur intérêt pour participer à un groupe de travail,
- **réunion publique** d'information puis organisation de **groupes de travail**,
- **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour susciter des propositions de création d'activités sur un local communal vide à l'instar des communes de Brécé (35), Saint-Sulpice-la-Forêt (35), Le Juch (29)...
- **information via les supports de communication de la mairie** : site internet, bulletin municipal, applications téléphoniques d'information communale, réseaux sociaux, tracts et affichage chez les commerçants, informations dans les boîtes aux lettres...

DÉFINIR LE RÔLE DE CHACUN

Lorsque le projet mature, il importe que les rôles de la municipalité et des porteurs de projets soient clairement définis, *a fortiori* lorsque le commerce sera accueilli dans un local communal. Les élus doivent notamment :

- **s'assurer que le projet soit compatible avec l'intérêt général**, les exigences réglementaires, techniques, juridiques et le cadre politique qu'ils ont fixé, */// Voir Fiche 1*
- **définir la frontière** entre l'implication de la commune et celle des citoyens/porteurs de projets.

Il est ensuite important de **formaliser ces éléments par écrit**.

À Monteneuf (56), 775 habitants

En 2015, la mairie propose de racheter le bâtiment à la condition que les habitants se mobilisent pour gérer le futur café. Le maire est allé voir individuellement des habitants pour leur proposer de s'investir dans le projet. Une vingtaine de personnes (citoyens et élus) se mobilise pour travailler sur le projet. La mairie sollicite alors le « Champ commun », une coopérative située sur la commune voisine d'Augan, pour accompagner le collectif à définir et à étudier la faisabilité du projet. Depuis 2016, le café associatif « La Source » contribue au dynamisme de la commune.

ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'IDÉES INNOVANTES ET COLLECTIVES AVEC LE RÉVÉLATEUR TAG

Le dispositif Révéléateur des TAg (et d'Écossolies en Loire-Atlantique) vise à identifier les besoins sociétaux non couverts sur un territoire, et à les propulser en projet d'entreprise collective. Pour cela, le TAg Révéléateur accompagne les acteurs du territoire, et notamment les collectivités, autour d'un projet économique et collectif :

- détection des besoins et validation d'une idée d'entreprise collective,
- réalisation d'une étude d'opportunité avec une approche du marché, du modèle économique, des financements hybrides, de la gouvernance,
- identification et choix du ou des porteurs de projet,
- validation de la faisabilité par le/les porteur(s) de projet et le comité de suivi.

En savoir plus :

tag.bzh et ecossolies.fr



Anne Bory, maire d'Arzano (29)

« Quand les citoyens et les élus collaborent, l'équation devient "1 + 1 = 3" : un bel exemple de partenariat collaboratif, si chacun reste à sa place et connaît son rôle. C'est l'objectif de la charte signée au début de l'aventure, qui pourrait être utile un jour si le projet venait à dériver ».



À Arzano (29), 1 390 habitants
En 2014, la nouvelle municipalité accompagne techniquement et soutient moralement un collectif citoyen souhaitant rouvrir une épicerie dans le bourg. Un débat public ouvert à la population et aux partenaires potentiels ainsi qu'une enquête sont menés pour cerner les modes de consommation et les besoins. Le collectif se fédère ensuite en association et ouvre en 2015 l'épicerie « Épissure » dans un local communal. Pour cadrer le projet, la commune et l'association concluent une charte d'objectifs adossée au bail. Aujourd'hui, l'épicerie présente un bilan très positif: trois employées entourées de 30 bénévoles actifs font fonctionner la boutique.



CLÉS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

- S'assurer de l'adéquation du projet aux valeurs de la municipalité et à l'intérêt général. */// Voir Fiche 1*
- Prendre le temps de la réflexion collective sur les valeurs, objectifs, gouvernance, statuts, modèle économique... dès l'amont du projet, formaliser le rôle de chacun, poser des garde-fous. */// Voir Fiche 1 et Fiche 3*
- Un commerce d'initiative citoyenne ne se décrète pas, il doit répondre aux attentes des habitants, faire l'objet d'une co-construction qui aboutisse à un projet partagé. Les élus doivent veiller à ne pas prendre la direction d'un tel projet, ou le récupérer politiquement et s'en attribuer les bénéfices.
- La mise à disposition d'un local ou bâtiment communal, souvent à loyer modéré ou progressif, facilite grandement l'émergence de projets d'initiative citoyenne. */// Voir Fiche 1*
 - Prendre le temps d'étudier la question du salariat: une création d'emploi présente de multiples avantages et favorise l'animation du lieu dans le temps, mais contraint la structure à devoir réaliser un chiffre d'affaires suffisant pour verser un salaire.
 - La participation citoyenne peut aller jusque dans la mise en œuvre de chantiers participatifs de rénovation ou d'aménagement du lieu: des temps de convivialité et de formation collective qui se révèlent très riches!